

En réponse à la frénésie médiatique du DGFIP le Syndicat F.O.-DGFIP répond

Subjectives simplifications !

Suite à la parution dans le numéro 2541 du [Nouvel Observateur](#) en date du 18 juillet de l'entretien avec le directeur général des finances publiques, le Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques (F.O.-DGFIP) souhaite apporter quelques éléments complémentaires et démentis aux informations contenues dans cet article.

Si l'expression externe du Directeur Général des finances Publiques est effectivement relativement rare, si l'on excepte les quelques semaines qui viennent de s'écouler dominées par l'actualité, Bruno Bézard multiplie ces derniers temps en interne les exercices de communication au travers des visites de services, tentant vainement d'associer les agents à sa démarche stratégique par quelques opérations dites participatives et se livrant même sur ce sujet à un « tchat » avec des agents avant même que ne s'achève la concertation avec les représentants du personnel.

Les missions exercées par la DGFIP, placée au « cœur de la République », selon l'expression du ministre Pierre Moscovici, sont effectivement essentielles et le syndicat tient à souligner le paradoxe qu'il y a à appliquer à la DGFIP, dans le contexte actuel, le traitement des administrations non-prioritaires en poursuivant les réductions budgétaires et les suppressions d'emploi à un niveau qui compromet l'exercice des missions depuis plus d'une dizaine d'année.

Si la DGFIP exerce bien trois des quatre grandes missions listées dans l'article, elle n'a jamais eu pour missions de « certifier les comptes de l'Etat, des collectivités et des hôpitaux ». S'agissant de l'Etat c'est la Cour des Comptes qui s'est vue confier cette mission dans son rôle d'assistance au Parlement ; s'agissant des hôpitaux la démarche de certification n'en est qu'à ses débuts en 2014 et s'appuie sur des certificateurs privés ce que dénonce **F.O.-DGFIP**. La certification des comptes des collectivités locales n'est pas encore d'actualité même si l'amélioration continue de la qualité de la comptabilité tenue par les comptables publics de la DGFIP est un objectif déjà ancien de notre direction.

La DGFIP est sans doute une des dernières directions à réseau de l'administration française ce qui en fait effectivement le service public le plus présent sur le territoire. **F.O.-DGFIP** est particulièrement attaché à cette proximité au service des élus locaux et des usagers. Or c'est précisément cette dimension qu'attaque la démarche stratégique du Directeur Général. Loin de procéder à des « ajustements à la marge », l'objectif est de transformer en profondeur l'organisation de la DGFIP par des regroupements de services et de trésoreries, de régionaliser nombre de missions voire à interrégionaliser certaines attributions dont la gestion des moyens budgétaires. Il s'agit tout simplement d'en finir avec le réseau de la DGFIP au prétexte de l'efficience et des économies à réaliser. Il s'agit de substituer de « nouvelles perceptions de la proximité » à la proximité des perceptions.

F.O.-DGFIP défend l'intégralité des missions aujourd'hui exercées par la DGFIP et la qualification élevée des agents qui les exercent. Malgré les suppressions continues d'emplois, les restrictions budgétaires et la dégradation constante des conditions de travail c'est bien leur qualification, leur technicité et leur sens du service public qui permettent aux agents de rendre aujourd'hui encore les services aux usagers nonobstant une charge de travail en forte augmentation comme en témoigne les chiffres du dernier rapport annuel de la DGFIP.

Si **F.O.-DGFIP** n'est pas par construction opposé aux simplifications, celles-ci sont hors de proportion avec les difficultés rencontrées par les agents dans l'exercice quotidien de leurs missions. D'ores et déjà

les pseudo-gains de productivité affichés par l'administration ne « justifiaient » qu'à peine 20 % des plus de 2 000 emplois supprimés pour 2013.

La diminution de la pression par les objectifs vantée par le directeur général pour être numériquement exacte dissimule mal la prolifération des délais et/ou objectifs intermédiaires imposés par chaque échelon et qui au final pèse toujours sur les agents.

Prétendre dans ce contexte que les organisations syndicales seraient derrière le Directeur Général pourvu qu'il y ait du concret relève du mensonge pur et simple. Présentée aux représentants des personnels la démarche stratégique a fait l'objet d'un vote unanime contre de la part des organisations syndicales qui ont toutes souligné les dangers inhérents au projet stratégique du directeur général pour les agents, les missions et l'avenir de la DGFIP.

Prétendre enfin ne pas avoir entendu parler de la retenue à la source depuis son arrivée c'est faire abstraction du rapport du Conseil des prélèvements obligatoire de février 2012 qui présentait tous les arguments qui plaident pour l'abandon d'un tel projet.

Pour **F.O.-DGFIP** la campagne médiatique orchestrée par le Directeur Général a pour but essentiel d'endormir les agents par des propos mensongers sur l'avenir radieux de nos missions et de notre réseau. Mais les agents représentés par les organisations syndicales ne sont pas dupes : la réalité est que des années d'austérité vont tuer les missions de la DGFIP et rendre les conditions de vie au travail toujours plus insupportables.

Seule la participation massive des agents à un mouvement de grève est susceptible de constituer une réponse audible par notre Directeur Général et nos ministres et de marquer un coup d'arrêt à la démarche stratégique, destruction méthodique de la DGFIP.

Haro sur les moyens du contrôle fiscal :

Les cinquante emplois supplémentaires évoqués dans l'article ne sont pas des créations mais en fait des redéploiements. En effet, le profil souhaité de ces agents est de posséder une solide expérience en service de contrôle...

Le renforcement annoncé des procédures juridiques vient de connaître un sérieux coup de frein le 23 juillet 2013. En effet, l'examen des projets de loi sur la fraude fiscale et la création du procureur financier est repoussé au mieux en septembre, sénateurs et députés n'ayant pu se mettre d'accord...

L'augmentation du rendement du contrôle fiscal de plus de 2 milliards de 2011 à 2012 ne signifie pas une augmentation des recettes budgétaires. En effet, ce sont des droits mis en recouvrement et pas forcément recouverts. La Cour des Comptes dans un rapport de 2010 l'évalue à 38 %...

« Nous avons besoin de mieux travailler », comprendre : PLUS avec moins de moyens humains et budgétaires...

« l'administration fiscale et la justice ne se connaissent pas assez bien », le principe de séparations des pouvoirs exécutifs et judiciaires a été posé afin de limiter au maximum les possibles interférences, voire dérives...

Vous avez dit : renforcer le contrôle fiscal ?